

République française - Département du Tarn
Extrait du registre des délibérations du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 08 avril 2024

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la
convocation :
26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SENDRA

Présents : Monsieur Jean SENDRA, Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Danièle SOULA, Monsieur Gabriel POVERT, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives, Madame Marielle VERDIN représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Représentés : Monsieur Jean-Luc CAZOTTES par Monsieur Jean SENDRA, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Monsieur Gilles CORMIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel ARMENGAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

12 AVR. 2024

et publication le

12 AVR. 2024

DL_03_2024 - Objet : Budget primitif 2024

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 il convient de voter le budget primitif 2024.

Il présente le budget primitif de l'exercice 2024.

Il rappelle que le SIRP a opté, au 1^{er} janvier 2022, pour la nouvelle nomenclature comptable M57 qui permet la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (article L.5217-10-6 du CGCT). Pour tout virement de crédit ainsi réalisé, une décision du Président sera portée à la connaissance du comité du SIRP suivant. Au-delà de la limite des 7.5 %, les virements de crédits nécessiteront une délibération du comité du SIRP.

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de M. le Président ;
- Considérant le projet de budget primitif 2023 du SIRP Saint-Jean-de-Rives / Saint-Lieux-lès-Lavaur présenté par M. le Président ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 8 voix

Dépôt Aibi
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2024
081-258102201-20240408-DL_03_2024-DE

- Approuve le budget primitif 2024 tel que M. le Président l'a présenté, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 411 711.05 Euros

En dépenses à la somme de : 411 711.05 Euros

- Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	113 583.11
012	Charges de personnel et frais assimilés	286 420.00
65	Autres charges de gestion courante	7 040.00
67	Charges spécifiques	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		407 303.11

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	103 280.00
74	Dotations et participations	290 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2 400.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 623.11
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		407 303.11

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	4 407.94
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 407.94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	347.44
001	Solde d'exécution section investissement	4 060.50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 407.94

AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_03_2024-DE

- Autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.
- Habilité M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA


S.I.B.B.
SAINT-LIEUX-LÈS-LAVOUR
81500 SAINT-LIEUX-LÈS-LAVOUR

AGED! Dépôt Aib:
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_03_2024-DE

AGEDI Dépôt Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 081-258102201-20240408-DL_03_2024-DE